



TROIS POUR L'EXEMPLE

Ce mercredi 21 février 2024, deux étudiantes et un étudiant de notre établissement ont reçu un courrier les informant qu'une interdiction d'accéder à l'établissement pendant trente jours avait été prononcée à leur encontre, dans le contexte de blocage qu'a connu l'IEP ce mercredi.

La validité juridique sera certainement contestée devant un juge administratif qui aura à se prononcer. D'autant qu'une des étudiantes n'était pas présente...

La question n'est pas là.

Aujourd'hui, plus que jamais, les symboles ont leur sens, a fortiori dans un Institut d'études politiques. Quelle que soit la nature des blâmes, les sanctions « pour l'exemple » ont toujours été antagoniques avec les principes de bon fonctionnement des institutions démocratiques.

Que nous dit-on ici : ce sont trois étudiants qui ont été choisis (au hasard ? parce que connus ?) et qui deviennent des symboles.

La notion de symbole a été récemment évoquée dans les instances. Nous ne partageons pas la même vision de l'importance des symboles dans la vie publique. Nous avons rappelé qu'un symbole est un signe de reconnaissance. Le symbole est encore là aujourd'hui : puisque désormais, le mot s'emploie à propos d'une personne qui incarne de façon exemplaire quelque chose...

Voilà bien toute la signification de ces trois interdictions, leur caractère exemplaire... Mais de quoi ?

D'une difficulté à penser les relations sociales autrement que par des décisions unilatérales ?

D'une incapacité à convaincre autrement que par la force ?

D'une volonté d'affirmer à tout prix l'autorité, quitte à sanctionner au hasard ?

Nous souhaitons par ce communiqué, exprimer notre indignation face à cette situation.

Nous refusons de fermer les yeux et de cautionner des condamnations pour l'exemple, car ces décisions marquent singulièrement notre établissement.

**Les syndicats FERC Sup-CGT et SUD Education
de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et de l'UGA**